

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **26 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juillet à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs :

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents : M. Pascal REDON

Date de convocation 22 juillet 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Navette, aller-retour, pour transporter les élèves de l'école de St-Silvain-Bellegarde au restaurant scolaire de Bellegarde-En-Marche

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ne détient plus la compétence « périscolaire » depuis le 1^{er} janvier 2019.

De ce fait, la commune reprend à sa charge tout ce qui concerne le périscolaire de l'école de St-Silvain, à savoir la navette, aller/retour, pour transporter les élèves au restaurant scolaire de Bellegarde-En-Marche.

Trois devis ont été demandés, pour un car de 22 places :

- Voyages GAUDON et Fils : pas de devis
- Eur1 MIGNATON : 63.50 €TTC/jour
- EUROP Voyages 23 : 57.00 €TTC/jour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le marché avec l'entreprise EUROP Voyages 23 pour un montant de 57.00 € TTC/jour,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces à intervenir